

Comité de pilotage sites Natura 2000 FR 8302021 « Gîtes de Hérisson »

Compte rendu de la réunion du 3 septembre 2015

Le comité de pilotage du site Natura 2000 « Gîtes de Hérisson » s'est réuni le 3 septembre 2015 en mairie de Hérisson, sous la présidence de Bernard FAUREAU, Maire de Hérisson.

Personnes présentes :

- BONNEAU Denis – Agriculteur
- BOUTTERA Eddie – Sous-Préfecture de Montluçon
- BRENON Catherine – Chambre d'agriculture de l'Allier
- CRESPIEN Thérèse – Agricultrice
- DE COCK Martine – Chambre d'agriculture de l'Allier
- DELAGE Christian – Fédération Allier Nature
- DURAND Héloïse – Chauves-Souris Auvergne
- FAUREAU Bernard – Maire Hérisson
- GRIMAL Gilles – Agriculteur
- GUILLEMARD Anne – Agricultrice
- LAUCCOIN Violaine – Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier
- LESPINASSE Bernard – Agriculteur
- LESPINASSE Daniel – Agriculteur
- LESPINASSE Jean Guy – Agriculteur
- LESPINASSE Paul – Agriculteur
- PEYRET Pierre Henri – Direction Départementale des Territoires de l'Allier
- TREBOSC Corinne – Communauté de communes Pays de Tronçais / Conseil départemental de l'Allier

Personnes excusées :

- LEBIHAN Cyrille – ONF
- PAYA Fabrice, Directeur Départemental Adjoint des Territoires
- Pierre TABOURIN, DREAL Auvergne
- Monsieur le Président de la Fédération de Pêche

Ordre du jour

- 1- Rappel sur les enjeux Natura 2000
- 2- Bilan des actions 2014
- 3- Actions engagées en 2015
- 4- Questions diverses

Après l'accueil par Bernard FAUREAU, maire de Hérisson, la présentation de l'ordre du jour et la lecture de la liste des personnes excusées, Violaine LAUCOIN, chargée de missions au Conservatoire d'Espaces naturels de l'Allier (*CEN Allier*) détaille les différentes parties de l'ordre du jour.

1. Rappel sur le site Natura 2000 de Hérisson et les objectifs de gestion

Le site Natura 2000 "Gîtes de Hérisson" s'étend sur une surface de 254 hectares. Il est centré sur le village de Hérisson et en particulier sur ses bâtiments abritant des colonies de reproduction de chauves-souris. Il concerne également les coteaux et les forêts alentour, ainsi qu'une partie du val d'Aumance, territoires de chasses des chauves-souris.

Le site Natura 2000 est constitué d'un ensemble de milieux formant des "habitats naturels", que l'on peut regrouper en trois catégories :

- milieux forestiers : forêts de frênes et d'ormes, chênaies ;
- milieux secs : éboulis siliceux, landes ;
- milieux humides et étendues d'eau.

Six de ces habitats naturels sont jugés d'intérêt communautaire en raison de leur rareté à l'échelle européenne, dont deux habitats forestiers, deux habitats ouverts humides et deux habitats ouverts secs.

Le site accueille une trentaine d'espèces dites d'intérêt communautaire, dont une dizaine d'espèces de chauves-souris mais également d'autres mammifères (*Loutre*), des amphibiens (*crapaud Sonneur à ventre jaune*), des insectes (*Lucane cerf-volant*, *Grand Capricorne*) et des poissons (*Bouvière*, *Chabot*).

Le Murin à oreilles échanquées est l'espèce phare du site de Hérisson, puisque la commune abrite la plus importante colonie de reproduction d'Auvergne (*300 à 350 femelles*). D'autres chauves-souris sont présentes de façon plus ou moins ponctuelle sur le site Natura 2000, telles que le Murin de Daubenton, chasseur aquatique invétéré, la Barbastelle d'Europe, le Grand Rhinolophe, spécialiste de la chasse à l'affût, et le Grand Murin, qui capture ses proies au sol.

Les principaux objectifs et enjeux définis par le DOCOB du site sont les suivants :

- préserver les chauves-souris et leurs gîtes ;
- préserver la qualité des territoires de chasse des chauves-souris (*milieux bocagers, forestiers et aquatiques*) ;
- préserver les autres espèces et les habitats d'intérêt communautaire.

Chaque site Natura 2000 possède un Document d'objectifs (Docob). C'est à la fois un document de diagnostic et un document d'orientation pour la gestion des sites Natura 2000. Issu d'un processus de concertation, il s'agit d'un document de référence pour les acteurs concernés par la vie du site.

L'élaboration du Document d'objectifs du site a débuté en 2008 et a été validé en avril 2010. La commune de Hérisson est élue structure porteuse. Le CEN Allier est désigné en juin 2010 comme animateur du site. En avril 2013 la commune renouvelle le portage du site pour 3 ans. Le CEN Allier est à nouveau désigné animateur en 2014.

2. Bilan des actions 2014

Les actions programmées par le DOCOB sont classées selon 4 thématiques :

- Thème 1 : Gestion des habitats et des espèces
- Thème 2 : Études et suivis
- Thème 3 : Évaluation des actions
- Thème 4 : Actions transversales

Les actions réalisées en 2014 sont les suivantes :

Thème 1 : Gestion des habitats et des espèces

✓ Lien avec les propriétaires

Le CEN Allier entretient des contacts réguliers avec les propriétaires où sont localisées les colonies de Chauves-Souris afin de s'assurer du maintien de la colonie et de la bonne cohabitation avec les propriétaires. L'objectif étant de pouvoir mettre en place les actions nécessaires (nettoyage, travaux,...) permettant le maintien de la colonie, tout en s'assurant l'absence de désagrément pour le propriétaire.

Un contact annuel est donc pris avec la commune de Hérisson, propriétaire de l'Eglise, ainsi que les propriétaires de la Maison Mousse, les 2 gîtes connus jusque alors de colonies estivales. Par ailleurs, les propriétaires ont dans les deux cas signé une convention tripartite avec le CEN Allier et Chauve-Souris Auvergne, visant au maintien et au respect des Chauves-Souris lorsqu'elles s'établissent chez l'un ou l'autre des propriétaires en gîte estival (reproduction).

Un troisième gîte a été découvert chez des particuliers, rue de l'Abbé Aury, dans leur grenier. Un premier contact a été pris par le CEN Allier et Chauve-Souris Auvergne en 2014 pour l'établissement d'une convention visant à la préservation de la colonie de Chauve-Souris tout en limitant les désagréments pour le propriétaire. Néanmoins celui-ci ayant changé d'avis quant à une possible contractualisation, les négociations sont donc toujours en suspens.

✓ MAEC

Le CEN Allier a proposé d'inscrire le site de Hérisson au PAEC 2015-2016 (Projet agro-environnemental et climatique) déposé conjointement avec la Chambre d'Agriculture de l'Allier, à l'échelle du département de l'Allier, auprès de la Région Auvergne.

L'inclusion du site dans le PAEC est en effet un préalable indispensable à l'ouverture de Mesures Agro environnementales et Climatiques (MAEC) sur le site.

Différentes mesures ont été proposées :

- MAEC « Prairie pâturée non fertilisé » : Absence totale de fertilisation minérale et organique et ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes ;
- MAEC « Prairie de fauche » : Maintien de la richesse floristique d'une prairie naturelle ;
- MAEC « Entretien de haies » : Entretien de haies localisées de manière pertinente ;
- MAEC « Entretien d'arbres isolés » : Entretien d'arbres isolés ou en alignement ;
- MAEC « Entretien de bosquet » : Entretien de bosquets ;
- MAEC « Entretien de mares » : Restauration / entretien de mares et plans d'eau.

En raison d'une enveloppe financière contrainte, l'autorité de gestion de ces fonds, la Région Auvergne, a dû faire des choix quant aux sites départementaux qui seront ouverts à la contractualisation en 2015.

Malheureusement, les sites à Chauves-Souris de l'Allier n'ont pas été choisis pour cette première ouverture à la contractualisation (*courrier de la Région du 17 avril 2015, reçu le 22 mai 2015*).

Les agriculteurs présents demandent d'avantage de précisions. Catherine BRENON, de la Chambre d'Agriculture revient sur la démarche menée par la Chambre, conjointement avec d'autres structures dont le CEN Allier ainsi que d'autres associations et collectivités (*LPO, ONF, Comcom Montagne Bourbonnaise, Comcom Montmarault, Com d'Agglo Vichy Val d'Allier, SMAT Bassin de Sioule, RNN Val d'allier, Mission Haies Auvergne*) pour porter un projet cohérent à l'échelle du département.

Les sites à Chauves-Souris paraissant tout aussi intéressants que les autres aux contributeurs du PAEC, aucune priorisation entre les sites n'a été faite, pour que l'ensemble des territoires soient retenus. Néanmoins, pour 2016, les territoires qui n'ont pas été retenus « en premier appel » seront à nouveau proposés par la Chambre d'agriculture et ses partenaires.

Les agriculteurs soulignent certains paradoxes existant entre les préconisations obligatoires de gestion demandées par Natura 2000 et les exigences demandées par les contrôleurs de la PAC. M. PEYRET reconnaît que certains décalages peuvent encore persister, mais observe que les choses se sont néanmoins bien améliorées.

Les agriculteurs insistent pour qu'une ouverture des MAEC soit possible sur le site en 2016. Une demande auprès de la Région sera faite en ce sens, via le nouveau PAEC 2016.

Enfin, demande est faite que, dans la poursuite de la démarche « zéro phyto » entamée par la commune de Hérisson, une formation soit proposée aux particuliers, afin qu'ils puissent connaître les solutions alternatives existantes aux produits phytosanitaires, pour le traitement des jardins.

Thème 2 : Etudes et suivis

✓ Suivi des chauves-souris

Le suivi 2014 a permis de contrôler les 3 gîtes connus pour la colonie de Murins à oreilles échancrées (Eglise, maison Mousse, maison rue de l'Abbé Aury) mais un seul était occupé, le gîte rue de l'Abbé Aury. 560 Murins à oreilles échancrées ont pu y être dénombrés.

Aujourd'hui, le gîte rue de l'Abbé Aury semble être le gîte principal de la colonie de Murin à oreilles échancrées. Il s'agit toujours de la plus importante colonie pour cette espèce connue en Auvergne.

✓ Suivi d'autres espèces

Le site Natura 2000 de Hérisson abrite des chauves-souris mais également d'autres espèces telles que des libellules comme l'Agrion de mercure et la Cordulie à corps fin, qui ont toutes deux fait l'objet de recherches afin d'approfondir les connaissances locales.

Suite à une prospection de terrain, aucun cours d'eau n'est favorable pour l'accueil de l'Agrion de mercure dans le périmètre du site Natura 2000 des gîtes de Hérisson, par conséquent aucun individu de l'espèce n'a été trouvé lors de la prospection.

Concernant la Cordulie à corps fin, aucun individu n'a été observé lors des prospections malgré des habitats largement favorables à l'espèce.

Pour le futur, il est envisageable de mener des prospections plus poussées de façon ponctuelle afin de s'assurer de la présence d'individu de la Cordulie à corps fin.

Thème 4 : Actions transversales

✓ Actions d'animation et de sensibilisation

Le CEN Allier a participé aux journées du patrimoine de Hérisson, le 21 septembre 2014. Dans ce cadre, une balade autour de la commune a été organisée, permettant de faire découvrir aux onze participants le site Natura 2000, les enjeux du site et le patrimoine naturel de la commune.

Par ailleurs, dans le prolongement d'un projet pédagogique mis en place avec l'école de Hérisson, une chargée d'étude du CEN Allier s'est rendue début 2014 dans les classes afin de présenter aux enfants un diaporama sur les animaux en hiver et leur cycle de vie, en faisant le lien avec les Chauves-Souris.

✓ Communication

Le site internet propre au site Natura 2000 de Hérisson (<http://gites-herisson.n2000.fr/>) est alimenté périodiquement, avec les actualités et les informations liées à l'activité opérationnelle du site.

3. Actions engagées en 2015

Thème 1 : Gestion des habitats et des espèces

✓ État de conservation des landes et éboulis (Etude en cours)

Une étude est en cours sur deux types d'habitats communautaires du site Natura 2000 de Hérisson : les éboulis rocheux et les landes. Sur le site de Hérisson les éboulis présentent une dynamique faible, en raison d'un embroussaillage par les ligneux. Concernant les landes, les surfaces sont peu importantes et mal conservées, en raison d'une forte fermeture du milieu (ligneux, genêt, ronces).

La phase de terrain de ce travail est achevée et le rapport est en cours de réalisation. L'analyse n'est pas encore terminée, mais des premières remarques peuvent d'ores et déjà être formulées.

La fermeture du milieu entraîne une perte de ces habitats d'intérêt communautaire et des espèces associées. Des actions de débroussaillage et/ou pâturage pourraient donc être envisagées, afin

de les maintenir. Cependant, la forte pente rencontrée à certains endroits est une contrainte importante de gestion.

M. FAUREAU précise qu'une enquête publique est en cours concernant le PPR de la commune (Plan de Prévention des Risques liés aux éboulements et aux mouvements rocheux). Ce travail est donc à prendre en compte dans les propositions éventuelles d'actions sur les éboulis.

Des réunions publiques à ce sujet ont lieu dans le courant du mois de septembre. Le CEN Allier y participera, pour que l'aspect risques soit bien pris en compte dans les actions à venir.

Thème 2 : Etudes et suivis

✓ Suivi des chauves-souris

Seulement deux gîtes sur les trois connus à Hérisson, ont pu être contrôlés cette année. En effet, l'autorisation d'accès du propriétaire du gîte rue de l'Abbé Aury n'a pu être obtenue.

Aucun individu n'a été trouvé dans les deux gîtes visités. Un témoignage d'un proche des propriétaires de la maison rue de l'Abbé Aury confirme la présence de la colonie de Murin à oreilles échanrées cette année encore dans ce gîte.

Il apparaît important, dans le souci de préserver ce gîte, de relancer les démarches avec le propriétaire de la maison rue de l'Abbé Aury. Il convient donc de fixer une rencontre prochainement avec le propriétaire, en présence de M. FAUREAU, de M. DELAGE, de Chauve-Souris Auvergne et du CEN Allier. À cette occasion, les travaux réalisables lui seront proposés, qui visent à limiter les désagréments dus à la présence de la colonie.

Les travaux consisteront, s'ils sont acceptés par les propriétaires, en la pose d'une bâche au sol afin de recueillir le guano de Chauves-Souris et en la fermeture de la partie du grenier où se trouve la colonie. Cette fermeture les empêchera de descendre au niveau de l'habitation et de divaguer dans la partie du grenier utilisé par les propriétaires. Elle se fera par la pose de plaques articulées par des charnières, afin de maintenir un accès au lieu.

Ces travaux seront entièrement financés par le dispositif Natura 2000.

Dans un deuxième temps, si cette première phase est acceptée, une proposition de suivi sera faite au propriétaire par les animateurs.

Thème 4 : Actions transversales

✓ Actions d'animation et de sensibilisation

Le CEN Allier participera aux journées du patrimoine de Hérisson, le 20 septembre 2015. Dans ce cadre, une balade autour de la commune sera organisée, permettant de faire découvrir aux participants le site Natura 2000 et le patrimoine naturel de la commune.

4. Questions diverses

Aucune question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, M. FAUREAU remercie les membres du comité de pilotage et lève la séance.